



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10/09/2019**

Le 10 septembre 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier Jacquinet, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à Rouilly-Sacey,

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. Pinet ;

AVANT LES RAMERUPT : M. Mailier

BOUY-LUXEMBOURG : M. Debouy

BREVONNES ; Mme Finello ; M. Laurent ;

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. Nivoix ; M. Mary ; Mme Rambut ; Mme Battelier

DOSCHES: M. Chaume

GERAUDOT: M. Bernard

LONGSOLS: M. Voinchet

LUYERES : M. Carré

MESNIL-SELLIERES : M. Séclier

ONJON: M. Canot

PINEY:; Mme Salou; Mme Wiczoreck ; M. Rapinat ; M. Janny

POUGY:

ROUILLY-SACEY: M. Malatras

VAL D'AUZON :

Était absent : M. Poncelet

Étaient excusés : M. Prevost (pouvoir Mme Finello) ; M. Wagnon (pouvoir M. Voinchet) ; M. Denormandie (pouvoir Mme Wiczoreck) ; M. Errandonéa (pouvoir M. Janny) ; M. Dyon (pouvoir M. Malatras) ; M. Jailliard ;

Monsieur Philippe Janny est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet, accueille le conseil communautaire et remercie la commune de Rouilly-Sacey pour son accueil.

SITUATION DE TRESORERIE AU 09/09/2019 : **644 882.69 €**

<b>RAPPORT n° 1</b>	Approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire
---------------------	---

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 04/06/2019

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n° 2</b>	Maison de Santé pluridisciplinaire : Etat d'avancement
---------------------	--

Les derniers ajustements techniques (électricité) ou cloisonnements vont permettre la réalisation du DCE et le lancement de l'appel d'offres. Compte tenu des délais de retour et d'analyse des offres, le Président propose de rester sur les mêmes montants financiers qui ont servi de base aux données DETR 2019. Aussi, la Préfecture sera informée que les trois demandes 2019 reportées sur 2020 sont sur les mêmes bases.

Pour information, deux logements sont toujours occupés à ce jour.

Rappel pour les trois demandes restées en suspend :

- Phase 3B (construction de l'extension),
- Phase 3C (aménagements extérieurs)
- Phase 3D (voirie future).

Le Président informe qu'une réunion publique se déroulera le **19 novembre à 20h00 à la salle des fêtes de Piney**.  
L'ensemble des conseillers municipaux sera invité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**RAPPORT n° 3** | 5<sup>ème</sup> classe Mesnil Sellières : Etat d'avancement

Le lancement de l'appel d'offres a été reporté début septembre afin de pouvoir recueillir le maximum de candidatures. Une organisation nouvelle sera mise en place dans et autour du pôle car les travaux se feront en « site occupé »

**RAPPORT n°4** | ZAE de Charmont : Acquisition foncière : Etat d'avancement

Les deux exploitants actuels ont accepté de mettre à disposition leurs parcelles pour la réalisation du diagnostic. Les travaux de diagnostic archéologique viennent de démarrer. Leur durée ne devrait pas excéder une semaine. Afin de pouvoir organiser les échanges fonciers, le Président propose d'acquérir plusieurs parcelles agricoles sur le territoire de Charmont :

ACHAT DE PARCELLES ZAE CHARMONT SOUS BARBUISE pour echange			
PROPRIETAIRE	ADRESSE PARCELLE	PARCELLE	SURFACE M <sup>2</sup>
FAMILLE DROUOT	LES FOLIES	000YP0017	125 226
FAMILLE DROUOT	LES FOLIES	000YP0016	28 219
		SOUS TOTAL	153 445
MARY Réjane	LES BRAS	000XN0012	28 007
HYNEK CARMEN COLETTE/MARY REJA	LES BRAS	000XN0013	5 832
HYNEK CARMEN COLETTE/MARY REJA	LES BRAS	000XN0014	66 107
		SOUS TOTAL	99 946
		1.6 TOTAL	253 391

Au vu de l'estimation de France Domaines et de la SAFER, il suggère de proposer un prix d'achat à hauteur de **16 000 €/ha**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>23</b>	<b>1</b>	

**SEPTEMBRE 2019 : travaux de diagnostic archéologique à CHARMONT SOUS BARBUISE**



Pour les exploitants présents sur ces parcelles, il sera nécessaire de leur attribuer une indemnité de sortie. Au vu de l'estimation faite par la SAFER et de l'intérêt de disposer très rapidement de foncier libre de tout engagement, le Président propose de fixer une somme pouvant varier entre **5 000 € et 6 000 € l'ha**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	2	

Pour une complète information, toutes ces recherches et négociations se sont faites en interne sans apport de la SAFER (à l'exception de l'estimation des biens et services). Aussi, le Président propose de solliciter la renégociation de la convention qui nous lie avec cet établissement après étude de l'incidence financière sur les différentes taxes afférentes aux acquisitions foncières (droit de mutation, ...).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1	

<b>RAPPORT n°5</b>	<b>Moulin de Dosches : Acquisition foncière : Etat d'avancement</b>
--------------------	---

La division parcellaire a été effectuée en juillet dernier. Après les procédures habituelles, nous prendrons possession de la parcelle en fin d'année. La prochaine étape consiste en la création d'une voirie et d'un espace de stationnement afin d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions. D'autre part, l'association nous a informés de leur souhait de construire un nouveau bâtiment d'accueil mais de ne pas en avoir la force ni les moyens financiers.

Aussi, il propose de faire réaliser plusieurs études de faisabilité financières et techniques sur la création d'une voirie, d'un espace de stationnement et d'un bâtiment d'accueil.

**PROPOSITION D'AMENAGEMENT**



POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 6</b>	<b>Contrat de ruralité : état d'avancement</b>
---------------------	--

Le Président rappelle aux membres du conseil les différents axes définis dans le contrat de ruralité. Un état des lieux a été enrichi du constat constitué des atouts et faiblesses présents. D'autre part, des opportunités et menaces complètent le diagnostic. Pour finir, un plan d'action est proposé pour les prochaines années.

Aucun engagement n'est sollicité ni pour les porteurs de projet, ni pour les financeurs. Il doit être lu et traduit comme une « feuille de route » pour les prochaines années au vu des constats et attentes de notre territoire.

Après échanges, il propose de valider ce projet de contrat de ruralité et de l'adresser à la Préfecture de l'Aube pour instruction.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 7</b>	<b>Fonds LEADER : convention avec le Grand Est</b>
---------------------	--

Le Président rappelle que la Région Grand Est a fait parvenir la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises. Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la signer et entreprendre toutes les démarches y nécessaires. Cette convention pourrait devenir caduque si le Conseil Départemental prenait le relais de ces financements.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 8</b>	<b>SPL XDEMAT : rapport de gestion 2019</b>
---------------------	---

Par délibération du 26/06/2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc... A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration. Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €. Après examen, le Président propose au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT et de donner acte de cette communication au président de la SPL.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

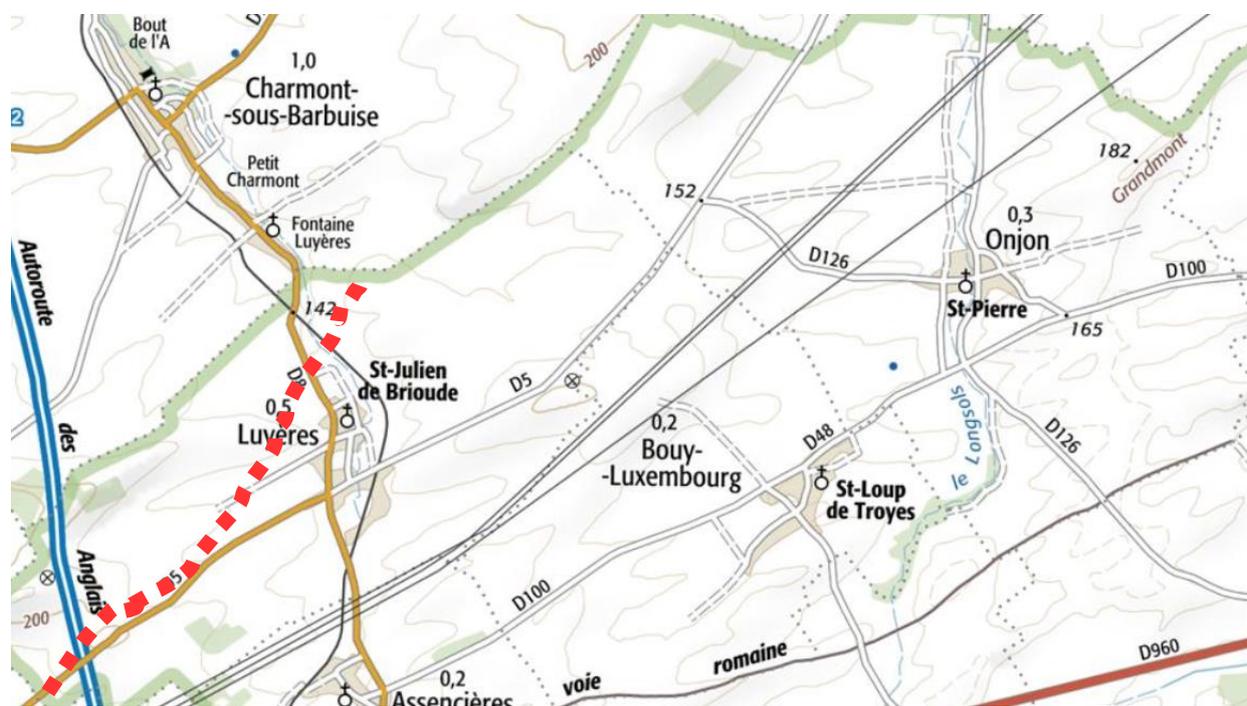
<b>Rapport n° 9</b>	<b>SCOT des Territoires de l'Aube : Avis sur le projet arrêté</b>
---------------------	---

Le Président rappelle aux membres du conseil qu'ils doivent donner un avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région Troyenne valant élaboration du Scot des Territoires de l'Aube.

Après échanges, notamment sur l'article 2.1.21 portant sur la proscription du développement éolien au sein du PNRFO, pour lequel il était suggéré de changer la formulation du paragraphe : (4 pour, 11 contre et 7 abstentions)

Le Président propose de donner un avis favorable sur le projet de SCOT dans son ensemble, sans formuler de réserves.

## Limite d'implantation d'éoliennes



<b>Rapport n° 10</b>	Convention CCI et CDC : accompagnement au développement économique
----------------------	--

Le Président fait part de sa rencontre avec Monsieur Sylvain Convers, Président de la CCI Troyes et Aube.

Il a été question d'un projet de convention de partenariat pour l'accompagnement au développement économique de la Communauté de communes.

Le coût forfaitaire serait de **17 800€** pour :

- Mise à disposition d'une personne qui servirait d'interface et assurerait la mise en œuvre et la coordination des actions
- Accompagnement transmission/reprise du tissu économique local
- Accompagnement personnalisé de 10 entreprises de la CDC
- Aide à la création et animation d'un réseau d'entreprises locales
- Réalisation et mise à disposition d'outils d'information
- Tableau de bord économique de l'intercommunalité actualisé une fois par an

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	24	

<b>Rapport n° 11</b>	MSAP ET MFS
----------------------	-------------

Le gouvernement a relancé la création des structures d'accueil au public sur le territoire. Aussi, la nouvelle dénomination « Maisons France Service » s'accompagne d'un soutien financier à hauteur de 30 000€/an pour assurer un accueil et accompagnement de qualité avec plusieurs engagements. Le gouvernement souhaite qu'une MFS se crée dans chaque canton. Notre intercommunalité se trouve sur deux cantons : Arcis-sur-Aube et Brienne-le-Chateau. Toutefois, il semble utile qu'une MFS s'ouvre sur le territoire intercommunal pour permettre aux personnes les plus en difficulté et/ou ne pouvant se déplacer de pouvoir trouver sur place les services publics aujourd'hui disparus de nos communes.

Cette création pourrait s'articuler autour de deux leviers, à savoir un bâtiment accessible et ouvert au public sur la commune de Piney, d'une part et des permanences hebdomadaires de quelques heures dans toutes les communes, à l'exception de Piney. Ces permanences pourraient se réaliser avec un véhicule de type minibus où un aménagement intérieur permettrait la réception des personnes en toute confidentialité.

Pour ce faire, le Président propose :

- de demander à France Domaine d'estimer l'ancienne perception, aujourd'hui cabinet d'infirmiers
- de demander un devis pour l'acquisition d'un minibus électrique
- d'informer la préfecture de notre volonté de créer une MFS sur le territoire de la CDC avec un point fixe à Piney et des déplacements dans toutes les communes avec ce minibus électrique
- de solliciter tous les financements pour l'acquisition de ces biens

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	1	1

<b>Rapport n° 12</b>	Remboursement d'une partie du prêt relais
----------------------	---

Suite à la réception du solde de la DETR concernant la crèche de Charmont, nous avons procédé au remboursement de 110 000€ du prêt relais (d'un montant de 200 000€). Dès réception du solde du département et de la CAF, soit environ 120 000€, nous solderons ce prêt.

<b>Rapport n° 13</b>	FPIC : Répartition 2019
----------------------	-------------------------

Le Président fait part à l'assemblée de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales de 2019 qui s'élève à **37 211€**.

Plusieurs choix s'offrent au conseil, à savoir :

- La répartition dite de « droit commun »,
- La répartition alternative dérogatoire :
  - Répartition « à la majorité des 2/3 »
  - Répartition « dérogatoire libre »

Le conseil n'a pas pu se réunir dans les deux mois à compter de la notification du 18 juin 2019, soit avant le 18 août 2019.

Dans ce cas c'est la répartition de droit commun qui s'applique, soit :

Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun
10014	ASSENCIERES	-471
10019	VAL-D'AUZON	-1 180
10021	AVANT-LES-RAMERUPT	-541
10056	BOUY-LUXEMBOURG	-553
10061	BRENONNES	-1 702
10084	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	-2 885
10129	DOSCHES	-735
10165	GERAUDOT	-978
10206	LONGSOLS	-390
10210	LUYERES	-1 306
10239	MESNIL-SELLIERES	-1 164
10270	ONJON	-735
10287	PINEY	-3 689
10300	POUGY	-651
10328	ROUILLY-SACEY	-1 141
<b>TOTAL</b>		<b>-18 121</b>

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1	

<b>Rapport n° 14</b>	Projets : demande de DETR 2020
----------------------	--------------------------------

La circulaire DETR est parue durant l'été. Un toilettage a été effectué et de nombreuses opérations d'investissements sont éligibles à cette dotation. Pour mémoire, il existe d'autres aides de l'État comme la DSIL ou le FNADT. Les demandes doivent être déposées **avant le 30 octobre prochain**. Aussi, le Président souhaite proposer de constituer des demandes pour les sujets suivants :

- Aménagement voirie et réseaux de la ZAE de Charmont
- Aménagement voirie et réseaux de la parcelle jouxtant le site du moulin de Dosches
- Construction d'un bâtiment d'accueil au moulin de Dosches
- Acquisition du bâtiment rue du Poirier au loup à Piney
- Acquisition d'un minibus électrique pour la MFS
- Réhabilitation étage école de Longsols
- Création de préaux dans les écoles maternelles de Rouilly Sacey et de Charmont sous Barbuise

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 15</b>	Personnel : création de postes
----------------------	--------------------------------

**ATSEM 26H00 MATERNELLE DE PINEY** : Actuellement, un agent en contrat aidé à 26h00 occupe le poste d'ATSEM à mi-temps à la maternelle de Piney. Le reste du temps, elle est adjoint d'animation sur la structure de Brévonnes et Piney. L'augmentation des effectifs à la maternelle génère un besoin en personnel toute la journée. Le contrat actuel arrivant à échéance le 26/11/2019 et n'étant plus renouvelable en contrat aidé, le Président propose la création à compter du 27/11/ 2019 d'un emploi permanent d'ATSEM dans le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet soit 26/35ème

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (maximum 3 ans) compte tenu des besoins d'encadrement des enfants sur la maternelle de Piney. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra

justifier d'un CAP petite enfance et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**ADJOINT ANIMATION 20H00 ACM DE CHARMONT :** Actuellement, un agent en contrat aidé à 25h00 occupe le poste d'adjoint d'animation sur l'accueil de loisirs de Charmont sous Barbuise. Le contrat arrivant à échéance le 10/09/2019 et n'étant plus renouvelable en contrat aidé (a déjà fait 5 ans), le Président propose la création à compter du 01/12/2019 d'un emploi permanent d'adjoint d'animation dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet soit 20/35ème.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (maximum 3 ans) compte tenu des besoins d'encadrement des enfants sur l'accueil de loisirs de Charmont sous Barbuise

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un BAFA et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**ADJOINT ANIMATION 35H00 ACM BREVONNES :** Un contrat aidé s'est terminé le 31/08/2019. Donnant entière satisfaction, le Président propose de la nommer sur le poste vacant au tableau des effectifs d'adjoint d'animation territorial à raison de 35h00 à compter du 01/12/2019, le temps de la vacance de poste.

<b>Rapport n° 16</b>	Augmentation du temps de travail de l'adjoint du patrimoine
----------------------	---

**Augmentation du temps de travail de l'adjoint du patrimoine :** Elle est en poste depuis le 02/07/2018 à la médiathèque de Charmont sous Barbuise. Elle donne entière satisfaction mais souhaite augmenter son temps de travail du fait des coûts de transport. Après étude des plannings avec l'accueil de loisirs, il se trouve que nous pouvons augmenter son temps de travail suite à des départs de contrat aidés non renouvelés. Le Président propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1/12/2019 et de transformer le poste de 24h en un poste à 33h. Elle occupera ses nouvelles fonctions dès septembre 2019 en heures complémentaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 17</b>	Mise en non-valeur
----------------------	--------------------

Le 10 mai dernier, le tribunal d'instance de Troyes a rendu un jugement à l'encontre d'un débiteur (cantine) de la CDC. Il a prononcé l'ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes, elle s'impose de droit et il faut donc délibérer pour cette extinction de créance, soit 47€.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 18</b>	Tableau des effectifs
----------------------	-----------------------

TABLEAU DES EFFECTIFS COM COM "FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE" 31/08/2019

Cadre d'emploi	Emploi	Statut	Ouverts	Pourvus	Heures
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Rédacteur principal de 2eme classe	Secrétaire	CDD	1	0	17h30
Rédacteur	Secrétaire	CDD	1	0	17H30
Rédacteur	Secrétaire	Titulaire CNRACL	1	1	35H00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Secrétaire	CDD	1	0	17H30

Adjoint administratif principal de 1ère classe	Secrétaire	Titulaire CNRACL	1	0	35H00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire	CDD	1	0	17H30
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire	Titulaire CNRACL	1	1	35H00
Adjoint administratif territorial	Secrétaire	Titulaire CNRACL	1	1	35h00
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Agent de maîtrise	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	1	35h00
Agent de maîtrise	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	0	17H30
Adjoint technique principal de 2ème classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	1	35h00
Adjoint technique principal 1ère classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	1	35h00
<b>SECTEUR SOCIAL écoles</b>					
ATSEM principal de 1ère classe	ATSEM	Titulaire CNRACL :	2	2	30+35
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM	Titulaire CNRACL :	1	1	29
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM	CDI	5	4	TNC
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM	CDD	2	1	TNC
Adjoint technique principal de 2ème classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	1	21H00
Adjoint technique territorial	adj. Tech.	CDD	1	0	17h00
Adjoint technique territorial	adj. Tech.	CDD	1	0	15h00
<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Animateur	Directeur CLSH	CNRACL	2	2	TC
Animateur	Directeur CLSH	IRCANTEC	1	1	TC
Rédacteur	Rédacteur	CDD	1	0	TC
Adjoint d'animation PP 2ème classe	Animatrice	CDI	1	1	TC
Adjoint d'animation PP 2ème classe	Animatrice	CNRACL	1	1	35
Adjoint d'animation PP 1ère classe	Animatrice	CNRACL	1	0	TC
Adjoint d'animation territorial	Animatrice	CNRACL	1	1	35
Adjoint d'animation territorial	Animatrice	CDI	4	3	TC
Adjoint d'animation territorial	Animatrice	CDD	12	11	2TNC 9TC
Adjoint technique PP DE 2ème classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	4	3	TNC
	Agent de surveillance	CDI	2	1	10,5
Adjoint technique Territorial	adj. Tech.	CDD	1	1	30
Adjoint technique Territorial	adj. Tech.	CDI	2	2	9,5 et 11
<b>SECTEUR MEDICO SOCIAL</b>					
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	Directrice Crèche	TITULAIRE MUTATION	1	1	35h00
EJE DE 2ème classe	Directrice Crèche	TITULAIRE	1	1	35h00
Auxiliaire de Puériculture PP 2ème classe	Educatrice	TITULAIRE	1	1	31,5
Auxiliaire de Puériculture PP 2ème classe	Educatrice	CDI	1	1	35
Auxiliaire de Puériculture PP 2ème classe	Educatrice	Titulaire IRCANTEC	1	1	17,5
Auxiliaire de Puériculture PP 2ème classe	Educatrice	CDD	3	3	35H00
Agent social/assistant éducatif petite enfance	Aide encadrement	CDD	2	2	35H00
Agent social/assistant éducatif petite enfance	Aide encadrement	CDI	2	2	35H00+1 7H3
Adjoint technique territorial	Cantine	CDI	2	2	17h50+35 h0
Adjoint technique territorial	Cantine	CDD	1	1	35H00
Adjoint du patrimoine	Aux de biblio	CDD	1	1	24

Soit un effectif total de 74 postes ouverts  
et de 58 postes pourvus

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 19</b>	Mise en place du barème national des participations familiales PSU
----------------------	--

Le versement de la prestation de service unique (PSU) est soumis, notamment, à l'application d'un barème national des participations familiales.

Ce dernier est resté inchangé depuis sa mise en place en 2002, alors que le niveau de services offert par les structures s'est amélioré, en particulier par la fourniture des repas et des couches. Aussi, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a-t-elle décidé de faire évoluer cette tarification en combinant une hausse du plafond et une augmentation modérée du taux de participations familiales, **à compter du 1er septembre 2019.**

Les principes retenus pour la période 2019-2022 sont les suivants :

- une augmentation de **0,8 %** par an du taux des participations familiales
- une augmentation progressive du plafond jusqu'à 6 000 €
- le même taux de participations familiales pour les multi-accueils et les micro-crèches. Attention, pour les micro-crèches, la nouvelle tarification est appliquée uniquement pour les nouveaux enfants
- la conservation d'un barème plus favorable pour l'accueil familial et l'accueil parental.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**Rapport de la commission petite enfance du 29/08/2019 :**

- Bilan mi-année
- Règlement modifié à approuver
- Point sur les équipes et les projets
- Proposition de planning flottant pour optimiser les taux d'encadrement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>Rapport n° 20</b>	Scolaire : effectifs de la rentrée
----------------------	------------------------------------

Effectifs des écoles de 2014 à 2019

		sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	sept-18	sept-19
<b>MATERNELLE</b>	<b>Piney</b>	82	75	68	55	68	77
	<b>Brévonnes</b>	31	31	35	31	32	17
	<b>Charmont</b>	64	64	62	65	59	65
	<b>Luyères</b>	22	16	21	15	19	15
	<b>Onjon</b>	46	51	46	37	33	33
	<b>Rouilly</b>	60	56	57	62	63	66
	<b>TOTAL</b>	305	293	289	265	274	273

		sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	sept-18	sept-19
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>Piney</b>	160	159	153	138	135	106
	<b>Brévonnes</b>	74	57	58	60	50	48
	<b>Charmont</b>	125	114	111	107	115	108
	<b>Luyères</b>	38	43	38	43	37	30
	<b>Mesnil</b>	108	100	108	111	108	116
	<b>Longsols</b>	61	55	59	59	65	63
	<b>TOTAL</b>	566	528	527	518	510	471

<b>871</b>	<b>821</b>	<b>816</b>	<b>783</b>	<b>784</b>	<b>744</b>
------------	------------	------------	------------	------------	------------

EFFECTIFS DES ECOLES EN 2019/2020												
			Nbr classe	TPS	PS	MS	GS	sept-18	sept-19	variation 2019/2018	% Variation/2018	
MATERNELLE	Piney			2	20	32	23	68	77	9	13.24	
	Brévonnes				3	10	4	32	17	-15	-46.88	
	Charmont			4	24	17	20	59	65	6	10.17	
	Luyères				6	8	1	19	15	-4	-21.05	
	Onjon	DONT 11 GS A LONG			10	12	11	33	33	0	0.00	
	Rouilly			6	17	20	23	63	66	3	4.76	
	TOTAL			12	80	99	82	274	273	-1	-0.36	
			GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	sept-18	sept-19	variation 2019/2018	% Variation/2018
ELEMENTAIRE	Piney		17	23	24	20	22	135	106	-29	-21.48	
	Brévonnes		14	7	12	8	7	50	48	-2	-4.00	
	Charmont		19	26	21	21	21	115	108	-7	-6.09	
	Luyères		8	4	3	5	10	37	30	-7	-18.92	
	Mesnil		27	18	23	23	25	108	116	8	7.41	
	Longsols	-11	23	14	20	12	8	65	66	1	1.54	
	TOTAL	-11	108	92	103	89	93	510	474	-36	-7.06	
								784	747			

Les effectifs de la rentrée scolaire sont les plus faibles enregistrés depuis 2014 et deviennent préoccupants pour quelques communes comme Brevonnes et Luyères.

<b>Rapport n° 22</b>	Questions diverses
----------------------	--------------------

Le Président rappelle aux membres du conseil l'avancement des travaux engagés pour les négociations foncières. Aussi, un besoin d'avance financière va être nécessaire.

Afin de ne pas retarder les échéances, le Président propose d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un besoin estimé entre 400 000€ et 450 000€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**- 1<sup>er</sup> bilan de la taxe de séjour :**

Montant 1<sup>er</sup> trimestre : 551.12€ pour 12 hébergés

Montant 2<sup>ème</sup> trimestre : 1 555.83€ pour 18 hébergés

Changement photocopieurs 2019						
Coût actuel des 5 photocopieurs pour contrat maintenance / an : 655,28 €HT						
Maintenance / an / photocopieur HT						
Société	Prix achat HT 5 photocopieurs	Coût cent€ copie N/B	Maintenance annuelle	Maintenance actuelle	Gain annuel	Commentaire
AR Technologie	11 600	0.0035	282.45	655.28	372.83	achat 4 photocopieurs neufs et 1 photocopieur reconditionné offert
OXO doc	13 500	0.005	403.5	655.28	251.78	Achat 5 photocopieurs neufs
MAUBREY bureautique	12 450	0.0048	387.36	655.28	267.92	Achat 5 photocopieurs neufs
Service Maintenance Groupe	11 580	0.0035	282.45	655.28	372.83	Achat 5 photocopieurs neufs

Le conseil communautaire retient l'offre de Service Maintenance Groupe

**REUNIONS PROGRAMMEES :**

**14 octobre 18h00** : bureau dans locaux de la CDC

**22 octobre 20h00** : conseil communautaire à Mesnil Sellières

**19 novembre 20h00** : Réunion publique MSP salle des fêtes de Piney.

Pas de réunions en novembre et décembre. Vote du CA en février

**Fin de réunion : 23h00**